



Lundi 10 décembre 2012

dossier de presse

Plan JEunes : remise des MP3 aux collèges pour faciliter l'apprentissage des langues étrangères

Gilles ARTIGUES, Vice-président du Conseil général de la Loire en charge de l'Éducation et de la Jeunesse

Rappel des axes forts du *Plan JEunes* **2**

L'utilisation des MP3 : état des lieux et perspectives **3**

Contact presse :

Pierre CHAPPEL
☎ 04 77 48 42 38
pierre.chappel@cg42.fr

Rappel des axes forts du *Plan JEunes*

L'Assemblée départementale a voté en avril 2012 le *Plan JEunes* visant à mieux prendre en compte les besoins et les aspirations des jeunes dans le cadre de ses politiques publiques.

La réussite des jeunes constitue un enjeu fort pour la société mais aussi pour chacun d'entre nous parce qu'ils sont une part de nous-mêmes. Dans ce monde que les adultes ont appris à connaître et que les jeunes doivent apprendre à apprivoiser et à maîtriser pour assurer le relais, la transmission entre générations doit être assurée.

Aussi, le Conseil général de la Loire a-t-il décidé, aux côtés de ses partenaires, de se mobiliser pour contribuer à l'accompagnement des jeunes, à travers ses compétences et des actions volontaristes.

Notre démarche s'appuie sur une approche locale, respectueuse de la place des jeunes en suscitant leur engagement en tant qu'acteurs de leur avenir et de celui de notre territoire.

Il s'agit donc d'offrir à chaque jeune des conditions lui permettant au mieux, à la fois de construire son projet de vie et de contribuer au développement de notre département.

Telle est l'ambition du *Plan JEunes* qui vise à développer une offre départementale mieux adaptée aux besoins et aux aspirations des jeunes ligériens, en prenant en compte les éventuelles disparités territoriales et en mobilisant les adultes et en particulier les familles, pour recréer du lien et faciliter les échanges et les transmissions.

Le *Plan JEunes* s'adresse à tous les jeunes du département, âgés de 10 à 25 ans, avec une priorité donnée aux « *années collèges* » (11-16 ans).

L'objectif est de mettre en œuvre des actions et de favoriser des initiatives pour offrir à tous les meilleures chances d'épanouissement et de réussite.

Ce *Plan JEunes* s'organise autour de 3 axes déclinés en 42 actions portant sur l'éducation, les sports et loisirs, la culture et l'action sociale.

Une des priorités de ce dispositif est de faciliter l'apprentissage des langues étrangères par les collégiens. Dans ce cadre le Conseil général a décidé de doter les collèges de baladeurs MP3.

L'utilisation des MP3 : état des lieux et perspectives

L'utilisation de baladeurs MP3 dans l'apprentissage des langues étrangères (ou « *baladodiffusion* » selon le terme employé par l'Éducation nationale) permet de développer la pratique individuelle de l'écoute et l'expression orale.

Les élèves travaillent en classe à partir de fichiers-sons intégrés par les enseignants sur les baladeurs et peuvent également s'enregistrer.

Ces enregistrements sont collectés pour être corrigés.

Une phase d'expérimentation, a été mise en place dans le département en lien avec l'Éducation nationale.

Cette expérimentation avait notamment pour but de tester un type de matériel sur quelques sites pilotes.

Cette expérimentation a concerné 7 collèges au printemps 2012 qui ont chacun été équipés de 30 baladeurs MP3, ainsi que d'un *hub* (sorte de centrale) permettant aux enseignants d'effectuer des téléchargements groupés pour limiter les temps de manipulation.

Les enseignants ont bénéficié d'une formation organisée par l'Éducation nationale à l'utilisation de cet équipement.

Il a également été mis en place un espace dédié sur le *Cybercollèges42* qui permettra de faciliter les échanges et la mise à disposition de ressources à télécharger.

Une première phase de déploiement concerne donc aujourd'hui 26 collèges publics et privés et justifie l'organisation de cette remise officielle des mallettes de MP3 aux principaux et aux directeurs de ces établissements.

La généralisation se poursuivra au cours de l'année 2013 en fonction des demandes des établissements et des évaluations effectuées.

La liste des collèges actuellement concernés :

Collège	Commune
Le Pilat	Bourg Argental
Waldeck Rousseau	Firminy
Charles Exbrayat	La Grand Croix
Pierre et Marie Curie	La Talaudière
Nicolas Conte	Régny
Montagnes du Matin	Panissières
Les Etines	Le Coteau
La Cote Roannaise	Renaison
Louise Michel	Rive de Gier
Jean de la Fontaine	Roanne
Emile Falabrègue	St Bonnet le Château
Pierre Joannon	St Chamond
Les Champs	St Etienne
Marc Seguin	St Etienne
Honoré d'Urfé	St Etienne
Papire Masson	St Germain Laval
Anne Franck	St Just St Rambert
de Veauche	Veauche
Jules Romains	St Galmier
Ste Marie la grand Grange	St Chamond
St Paul	Roanne
Victor de Laprade	Montbrison
Notre Dame de Valbenoite	St Etienne
St Louis	St Etienne
Joseph Collard	St Héand
Marcellin Champagnat	Feurs